

Aidez-nous à enregistrer notre passé pour notre avenir



La détection de métaux responsable peut nous aider à comprendre le passé. Souvent, les objets découverts par la détection de métaux forment la seule preuve de l'activité humaine, mais une fois que les trouvailles ont été retirées du sol (à moins d'être correctement enregistrées), ces sources d'informations sont perdues. Les détectoristes devraient donc suivre le Code de pratique pour une détection des métaux responsable en Angleterre et au Pays de Galles - *Code of Practice for Responsible Metal Detecting in England and Wales* et signaler leurs trouvailles via le Portable Antiquities Scheme (PAS).

PAS publie les trouvailles découvertes par le public, qui font progresser la connaissance de l'archéologie de l'Angleterre et du Pays de Galles. Ces données sont disponibles via une base de données en ligne (finds.org.uk/database). Tout le monde peut accéder aux informations publiées dans cette base de données. Seulement la localisation précise de l'endroit où fut découvert l'objet n'est disponible qu'aux chercheurs légitimes.

PAS est composé de 40 agents de liaison - *Finds Liaison Officers (FLO)* - basés sur l'ensemble du territoire. Leur travail consiste à créer et rester en contact avec les prospecteurs et d'enregistrer leurs trouvailles. Trouvez plus d'informations à propos de l'ensemble du personnel travaillant pour le PAS via cette adresse: finds.org.uk/contacts.

Les agents de liaison sont intéressés de voir tous les objets archéologiques et monnaies trouvés, mais ils doivent par ailleurs faire une sélection dans ce qu'ils enregistrent dans la base de données. Les trouvailles vous seront donc empruntées, mais seront retournées une fois identifiées et enregistrées. Il est important de fournir une référence géographique précise dans le format du *National Grid Reference* d'au moins de 6 chiffres pour toutes les trouvailles. Sans la localisation précise, les trouvailles perdent leur valeur archéologique.

En vertu du *Treasure Act 1996*, les prospecteurs doivent par la loi signaler les trouvailles qui correspondent à la définition de trésor- *Treasure*: la définition de *Treasure* peut être trouvée ici <http://finds.org.uk/treasure>. Normalement, ces trouvailles sont signalées aux agents de liaison concernés, qui sont en mesure de vous conseiller et guider durant ce processus.

La loi permet également à un musée national ou local d'acquérir le *Treasure* en question pour le bien national. Dans ces cas-ci, une récompense est payée, qui est habituellement partagée équitablement entre le prospecteur et le propriétaire du terrain. Les récompenses sont fixées à la pleine valeur marchande, déterminée par le secrétaire d'État qui est conseillé par un comité indépendant, le *Treasure Valuation Committee*. Ces récompenses ne sont pas toujours réclamées, ce qui permet aux musées d'acquérir de nouvelles trouvailles à un coût réduit.

Selon la même loi, les découvertes archéologiques ne peuvent pas quitter le Royaume-Uni sans une **licence d'exportation**: ceci est nécessaire pour tous objets âgés de plus de 50 ans. Dans ces cas-là, l'exportateur est dans l'obligation de demander une licence, et il est conseillé d'utiliser la référence de la base de données PAS pour toutes demandes d'exportation: voir www.artscouncil.org.uk/export-controls/export-licensing.

Le PAS est géré par le British Museum et est contactable via: Portable Antiquities & Treasure, British Museum, London, WC1B 3DG. Tel: 0207 323 8611. Email: info@finds.org.uk